

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 25 mars 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	51

CONVOCAATION

Datée	Du 25/03/22
Affichée	du 25/03/22

OBJET

**Attribution de compensations
Prévisionnelles 2022**

Monsieur Didier COUSIN a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Philippe VAN-HOORNE a donné pouvoir à Pascal GUEUGNON
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absent excusé : Dominique NETZER

Absents : Pascal SUARD
Fleur GOSSELIN
Marie-José MARTIN

Acte rendu exécutoire après
publication le 07 avril 2022

Le Président,
Jean SELLIER

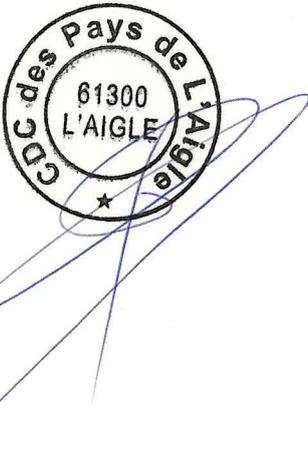


Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, précise qu'il convient d'approuver le tableau des compensations par commune pour l'année 2022.

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux montants de 2021, en dehors de la revalorisation de la part liée à la contribution au SDIS, revalorisée chaque année au réel (population * contribution par habitant notifiée par le SDIS), pour les communes de l'ex CdC de la Ferté Fresnel, conformément aux décisions de la CLECT du 16 novembre 2017 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Acte rendu exécutoire après
publication le 07 avril 2022

Le Président,
Jean SELLIER



COMMUNES	Compensations définitives 2021 <small>(Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)</small>	Impact SDIS 2022 <small>(cf revalorisation annuelle sur la base du réel) Communes ex CdC Ferté Fresnel</small>	Compensations prévisionnelles 2022 <small>(Positif : versée aux communes Négatif : versée par les communes)</small>
AUBE	-274 117 €	0 €	-274 117 €
AUGUAISE	-8 062 €	0 €	-8 062 €
BEAUFAI	-58 937 €	0 €	-58 937 €
BONNEFOI	-10 215 €	0 €	-10 215 €
BONSMOULINS	-22 062 €	0 €	-22 062 €
BRETHEL	-6 859 €	0 €	-6 859 €
CHANDAI	-120 722 €	0 €	-120 722 €
CRULAI	-92 298 €	0 €	-92 298 €
ECORCEI	-81 202 €	0 €	-81 202 €
FAY	1 775 €	0 €	1 775 €
IRAI	-101 797 €	0 €	-101 797 €
LA CHAPELLE VIEL	-44 227 €	0 €	-44 227 €
LA FERRIERE AU DOYEN	-16 462 €	0 €	-16 462 €
LA FERTE EN OUCHE	-208 382 €	-419 €	-208 801 €
LA GONFRIERE	-29 809 €	82 €	-29 727 €
L'AIGLE	-1 148 867 €	0 €	-1 148 867 €
LE MENIL BERARD	-5 426 €	0 €	-5 426 €
LES ASPRES	-66 907 €	0 €	-66 907 €
LES GENETTES	-12 710 €	0 €	-12 710 €
MAHERU	4 947 €	0 €	4 947 €
MOULINS LA MARCHE	-33 000 €	0 €	-33 000 €
RAI	33 000 €	0 €	33 000 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	-50 257 €	-69 €	-50 326 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	-17 633 €	0 €	-17 633 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	-137 839 €	0 €	-137 839 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	-114 953 €	0 €	-114 953 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	-28 183 €	-216 €	-28 399 €
SAINT OUEN SUR ITON	-182 919 €	0 €	-182 919 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	-308 078 €	0 €	-308 078 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	-120 417 €	0 €	-120 417 €
TOUQUETTES	-8 417 €	-43 €	-8 460 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	-27 346 €	0 €	-27 346 €
TOTAUX	-3 298 381 €	-665 €	-3 299 046 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

- APPROUVE les montants des attributions de compensations prévisionnelles 2022 selon le tableau ci-dessus pour un montant net de 3 299 046 €.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220331-2022-03-31-099-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022